

## La formation des archives départementales du Morbihan, 1790-1884

L'histoire de la formation des Archives du Morbihan\* ressemble à ce qui s'est passé dans bien d'autres départements : imposée par l'Administration centrale, la nécessité d'organiser les archives n'est réellement prise en compte que pour des besoins strictement administratifs : le rôle historique des archives s'affirme plus tard, lorsqu'apparaissent des hommes de science qui révèlent, grâce à de longs et minutieux travaux de classement, la richesse et l'intérêt des documents qui leur sont confiés.

C'est à l'époque révolutionnaire que remonte le cadre institutionnel des Archives de France tel qu'il existe aujourd'hui : Archives nationales, archives départementales, archives communales. Les transformations apportées par le nouveau régime obligent, en effet, à prendre en charge les papiers des institutions supprimées. En même temps s'impose le besoin de mettre en place des véritables archives administratives, indispensables au bon fonctionnement des organismes nouvellement créés.

Les principes de cette organisation furent définis par une série de lois promulguées entre 1790 et 1796 : par étapes successives, on fit ainsi converger au chef-lieu du département l'ensemble des titres des anciennes administrations, des communautés religieuses et des familles d'émigrés (loi du 5 brumaire an V, 26 octobre 1796).

---

\* L'historique des Archives départementales de Bretagne se trouve dans les articles et ouvrages suivants :

Côtes-du-Nord : Régis de SAINT-JOUAN, *Histoires des Archives des Côtes-du-Nord*, dans *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, mémoires de l'année 1981, p. 3-48.

Finistère : Jacques CHARPY, *Historique des Archives du Finistère*, dans *Guide des Archives du Finistère*, 1973, p. 2-32 ; et Jacques CHARPY, *Les premiers archivistes du Finistère et la formation des Archives départementales, 1790-1851*, dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* 1967, p. 215-272.

Ille-et-Vilaine : Henri-François BUFFET, *Historique des Archives d'Ille-et-Vilaine* dans *Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1965, p. 17-23.

Loire-Atlantique : Henri de BERRANGER, *Historique des Archives de la Loire-Atlantique*, dans *Guide des Archives de La Loire-Atlantique*, tome 1, 1962, p. 3-8.

## Concentration des archives au chef-lieu du département 1790-1797

### *L'administration du département*

En Morbihan, le premier noyau de regroupement fut constitué par l'administration départementale: élu par les trente-six administrateurs appelés à former le Conseil général, le premier Directoire s'installe au début du mois d'août 1790 dans les locaux de l'ancien couvent des Cordeliers à Vannes (1). Son premier soin est de s'entourer de collaborateurs rompus aux affaires administratives: qui pouvaient mieux le seconder alors que les agents des institutions royales supprimées? Une dizaine de commis sont ainsi recrutés et répartis en quatre bureaux (2).

### *François Chapaux, secrétaire général (1791-1800)*

A la tête du bureau le plus important, celui des finances, le sieur François Henry Thérèse Chapaux, ancien receveur de la Régie des droits réunis à Pontivy. Plusieurs missions délicates lui sont d'abord confiées et lorsque, quelques mois plus tard, en janvier 1791, le secrétaire du Directoire disparaît en prenant la fuite, c'est tout naturellement Chapaux qui assure son intérim. Le Conseil général consacre cet état de fait dans sa troisième session en l'élisant secrétaire général du département le 3 décembre 1791.

Sa promotion à ce poste n'est pas tout à fait un hasard: originaire de Rennes où son père René-Marie est caissier du trésorier de la ville mais avec de nombreuses attaches dans les Côtes-du-Nord où il figure sur les listes de la loge maçonnique de Dinan (3), il s'établit à Pontivy au début des années 1780. Par son mariage, trois ans plus tard, avec Jeanne-Françoise Daguillon, il fait son entrée dans la bourgeoisie de robe pontivyenne de vieille souche dont plusieurs membres joueront un rôle notable

(1) Aujourd'hui disparu, le couvent des Cordeliers était situé à l'angle droit de la rue Thiers et de la place de la République.

(2) Il y avait à la fin de 1790 une dizaine de commis répartis dans les bureaux suivants: finances et impositions, travaux publics et service militaire, biens nationaux et culte, municipalités et hôpitaux, A.D.M. L 72.

(3) Bregues (Jacques). Les francs-maçons dans la ville: Dinan — Rennes, impr. Rigault, 1981.

sous la Révolution. Membre de la Société des Amis de la Constitution de Vannes dès la première heure, c'est enfin un ami très proche d'un des membres influents du Directoire, Faverot de Kerbrech (4).

Cette confiance de l'administration centrale lui sera constamment renouvelée par la suite y compris lors de l'épuration de Prieur de la Marne qui l'épargne et le désigne comme secrétaire général de l'administration régénérée. Elle lui sera enfin réaffirmée par le premier préfet du département, Giraud-Duplessix, qui nomme Chapaux secrétaire général provisoire de la toute jeune Préfecture du Morbihan, le 6 avril 1800.

C'est donc cet homme, âgé de trente trois ans en 1790, qui va être la cheville ouvrière et le pilier permanent de l'organisation administrative du Morbihan pendant toute la Révolution, un département soumis par ailleurs, on le sait, à bien des bouleversements: homme d'ordre, assez autoritaire et scrupuleux, il s'efforce en premier lieu, de mettre en place l'administration des bureaux et d'organiser les archives dont la bonne tenue conditionne l'efficacité du travail administratif.

#### *Les archives du département*

Dès 1790, il met au point un règlement qui prévoit «*qu'il sera tenu un inventaire exact des pièces destinées à être remises aux archives. Le bureau du secrétaire servira de dépôt pour celles qui concerneront les affaires d'administration générale... (tandis que) les anciens bureaux serviront d'archives respectives pour les matières auxquelles ils étoient attribués, mais les pièces n'y seront transportées que six mois ou un an après la fin des affaires, et on fera un inventaire de celles qui seront finies ainsi que des liasses qui les concerneront*»

Le département, on l'a vu, s'était installé en août 1790 dans l'ancien couvent des Cordeliers. «*Placé dans un cul de sac (...) d'autant plus insalubre qu'il sert d'égout à plusieurs quartiers de la ville, infectant surtout dans les temps de chaleur et d'orage, sans issue (ce bâtiment) exige des dépenses d'entretien et de réparations qui ne peuvent qu'aggraver les charges des contribuables*» (5).

On forme donc le projet d'établir dans des locaux vastes et spacieux, au cœur de la ville, non seulement l'administration du département, mais encore celle du district de Vannes, avec leurs archives respectives.

(4) Témoin au mariage de Chapaux en 1783 il est alors contrôleur des actes à Pontivy. Nommé commissaire exécutif près l'Administration centrale du Morbihan puis élu député au Conseil des Cinq Cents le 27 germinal an VII et enfin procureur impérial près le tribunal civil de Vannes quand il meurt le 22 juin 1808.

(5) Rapport de l'architecte Laumailé, 1791, L 400.

Après plusieurs hésitations, le choix des administrateurs se porte sur l'évêché appelé Palais de la Motte, qui présente de « *grands et vastes appartements... multipliés* ». Le département et le district de Vannes s'y transportent aux mois de janvier et février 1793 (6).

C'est l'occasion alors de dresser un état sommaire des papiers conservés par chacune des deux administrations (7) auxquels s'ajoutent les archives du bureau diocésain de la Commission intermédiaire que Chapaux lui-même est allé rechercher auprès de son ancien secrétaire M. Coquerel (8). Un nouveau règlement, écrit de la main de Chapaux, prévoit que « *les chefs de bureaux se concerteront avec le secrétaire pour tout ce qui concerne l'ordre et l'arrangement des minutes et des papiers (qui) seront classés par district et par ordre de matière, (munis) d'un inventaire ou répertoire exact (et même) cotés* ».

#### *Les archives des juridictions*

Cependant, les papiers des greffes des juridictions supprimés mobilisent également l'attention du Directoire qui multiplie les instructions afin d'en faire assurer le versement dans les locaux des tribunaux du district : la plus grande confusion règne alors, du fait du manque de locaux, de l'absence de personnel qualifié et surtout du fait de l'insécurité qui va grandissante : en effet, le département tout entier sombre alors dans la guerre civile : la suppression des districts prévue par la Constitution du 5 fructidor an III est différée en Morbihan à cause de l'insécurité permanente. Seul le Directoire est renouvelé sous le titre d'Administration centrale, ses attributions sensiblement élargies, le nombre de ses bureaux augmenté (9) tandis qu'un règlement sévère les soumet étroitement à l'autorité du secrétaire général que l'on appelle désormais secrétaire en chef.

Ce n'est que dans les premiers mois de l'année 1797 que se séparent les districts pour faire place aux municipalités de canton : le sort de leurs archives avait été prévu par la *loi du 21 fructidor an III (7 sept. 1795)* : elle

(6) Délibérations du Conseil général, L 722.

(7) L 1452. Inventaire des papiers du département et du district de Vannes.

(8) Essentiellement procès-verbaux des séances, rôles d'impositions et correspondance, plus quelques registres rapportés de Rennes en 1790 par les commissaires dépêchés par le Conseil général du département auprès de la Commission intermédiaire, 1792-1795.

(9) Le personnel comprend alors près de 25 commis.

prescrivait, dans son article 31, aux administrations des districts supprimées, d'assurer le tri de leurs papiers et de transférer les documents d'intérêt général au département, mesure qui sera confirmée par la *loi du 5 brumaire an V (27 octobre 1796)* ordonnant la réunion dans les chefs-lieux du département de tous les titres et papiers acquis à la République.

#### *Les archives des districts*

Les archives des districts représentaient une masse considérable : outre leurs pièces strictement administratives, les districts conservaient encore les titres et chartiers des communautés religieuses supprimées (depuis 1790) et ceux des émigrés (depuis 1792). Ils devaient aussi assurer la gestion de la vente des biens nationaux qui provoquait une quantité importante de papiers.

Dès que la suppression des districts devient effective, l'Administration centrale s'applique à faire rassembler leurs archives à Vannes « *point central où tous les cantons viendront préciser les renseignements dont ils pourront avoir besoin dans leur marche administrative* » : elle presse les administrateurs d'assurer ce transfert dans « *l'intérêt public* » et pour éviter la « *dépéition totale de ces papiers* ». C'est qu'en effet le Directoire n'ignore pas que certains fonds ont été entièrement détruits par la « *fureur des brigands* », tels les papiers des districts de la Roche-Sauveur et Roche-des-Trois qui avaient été brûlés en 1793.

Ailleurs, et notamment dans le district de Vannes, bien des chartiers avaient été mis en pièces et transformés en gargousses pour les besoins de la défense.

La confusion est telle que le Directoire dépêche auprès de chaque district des commissaires spéciaux pour effectuer le transfert des documents, jusqu'à Vannes, aux frais du département, dans les plus mauvaises conditions qui soient, sans inventaire et dans un désordre absolu (10).

#### *Création d'un dépôt central à Vannes*

C'est alors véritablement que se constitue un dépôt central regroupant en un lieu unique toutes les archives du département : les archives de l'administration du département et celles du district de Vannes étaient

---

(10) A l'exception des archives du district d'Auray comprenant onze caisses bien inventoriées. Si les papiers de certains districts ne furent versés aux archives départementales que fort tardivement comme ceux de Josselin longtemps confondus avec les archives municipales qui entrèrent aux archives départementales entre 1911 et 1920, certains fonds semblent avoir totalement disparu, comme celui du district de Malestroit

rassemblées, on l'a vu, dans l'ancien Palais de la Motte, — appelé désormais hôtel du département — celles du département au premier étage, dans un bureau attenant à celui du secrétaire général, celles du district, ou demeurées dans les bureaux du district, au rez-de-chaussée.

La masse des archives versées est telle qu'il faut y affecter un local spécial: ce sera le grenier voûté situé dans la cour de l'hôtel du département, au-dessus des écuries, local qui paraît alors comme étant *« l'endroit le plus convenable, bien éclairé et isolé de toute autre maison, très à portée des administrations »* quoique *« le foin et la paille en encombrant l'entrée »*.

En réalité, on a paré au plus pressé: bien vite il faut assurer des réparations à ce mauvais bâtiment, puis en refaire entièrement la couverture ce qui entraîne de nombreux déménagements pour protéger les papiers de la pluie. Enfin, il n'y a toujours pas d'archiviste en titre pour surveiller les versements et c'est toujours Chapaux, qui, on le devine, bien accaparé par d'autres tâches, doit en assurer la charge: *« il n'y a jamais eu personne de nommé en titre pour les archives, avoue-t-il lui-même en 1807, j'ai toujours été prié malgré mes autres fonctions de secrétaire général de l'administration, de jeter un coup d'œil sur les archives. Comment l'aurais-je pu faire ? »*

La nouvelle organisation administrative mise en place par la loi du 28 pluviôse an VIII n'entraîne pas de bouleversement profond pour les archives: le premier préfet Giraud-Duplessis arrive à Vannes le 14 germinal an VIII (5 avril 1800) et confirme le lendemain Chapaux dans les fonctions de secrétaire général provisoire de la Préfecture. Un mois plus tard, Chapaux, malade et fatigué, est remplacé par son premier adjoint, Vincent-Alexis Boullé, entré dans l'administration du département en juin 1797 (11).

Nommé conseiller municipal de Vannes en dédommagement, Chapaux reste cependant affecté à la Préfecture comme premier adjoint et c'est encore à lui qu'on fait appel à la fin du mois de septembre 1807 pour préparer les éléments de réponse à une circulaire du Ministre de l'Intérieur demandant des précisions sur la situation des archives. Chapaux conclut sa note par ces quelques mots: *« ma tête fatiguée ne me permet pas d'en dire davantage. Si le gouvernement voulait établir un bureau d'archives, je vous proposerai quelques vues à ce sujet »*. Il meurt deux mois plus tard à l'âge de 51 ans sans avoir pu donner suite à ses intentions, et les archives allaient encore demeurer plus de cinquante ans dans les mêmes locaux, pratiquement sans classement ni inventaire, *« encombrées de la paille et du foin »* destinés aux chevaux de la Préfecture.

(11) Sur la famille Boullé, voir Kerviler, Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Rennes, Plihon, 1895, t. 5, pp. 381-388. Vincent-Alexis né à Auray en 1740, voir pp. 381-382.

Elles ne méritaient pas davantage dans l'esprit des administrateurs d'alors, comme en témoigne la lettre qu'adresse le Préfet au Ministre de l'Intérieur en réponse à la circulaire du 24 septembre 1807 et qui commence par ces mots : «rien n'est plus stérile, Monsieur le Ministre, et moins digne de votre curiosité que les archives de cette Préfecture».

### Vers la création d'un poste d'archiviste départemental. 1807-1854

#### *Louis-Paulin Daguillon (1807-1819)*

A la mort de Chapaux, en décembre 1807, son beau-frère Louis-Paulin Daguillon lui succède comme responsable du bureau du secrétariat général avec le simple grade de commis-expéditionnaire. Il est promu sous-chef en novembre 1814 et pour la première fois émarge comme archiviste sur les listes du personnel de la Préfecture (12). Son ancienneté — il est entré dans l'administration du département en même temps que Chapaux en 1790 — lui permet sans doute d'être le plus qualifié pour un tel poste.

Il reste cependant étroitement soumis à l'autorité du secrétaire général auquel est expressément confiée la direction des archives (13). Au moment de la suppression des secrétaires généraux (9 avril 1817), une circulaire ministérielle prescrit d'affecter aux archives un conservateur spécial : on ne le juge pas nécessaire alors, et c'est à un conseiller de préfecture, avocat et juge suppléant au tribunal civil, Armand Le Bobinnec, que l'on demande de veiller à la conservation des archives avec le concours de Daguillon, archiviste.

Le départ en retraite de Daguillon en septembre 1819 laisse vacante la place d'archiviste, tandis que le dépôt de la Préfecture semble toujours dans une aussi triste situation comme en témoigne un rapport adressé au Ministère par Armand Le Bobinnec en septembre 1820 (14) : «les nombreux désordres qu'on y découvre rendent impossible une bonne classification (d'autant que) leur mauvais état, le nombre des lacunes qu'on y rencontre, l'exiguïté du local qu'on peut y destiner rendent les recherches longues, pénibles et souvent infructueuses». (22 décembre) (15).

(12) N 780.

(13) V. A. Boullé, an VIII-1815. Joseph-Marie de Savignac, août 1815-avril 1817.

(14) Les secrétaires généraux ont été rétablis par ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1820.

(15) 371 T 1.

C'est alors que l'occasion se présente enfin de nommer un véritable conservateur, spécialement affecté aux archives.

*François-Louis Monistrol (1821)*

Il s'agit d'offrir au maire de Lorient, que l'on vient de remplacer par l'un des ses adjoints en raison de son caractère difficile, un poste suffisamment honorable et prestigieux pour atténuer les effets de son infortune.

L'arrêté préfectoral du 14 juillet 1821 qui le nomme à ces nouvelles fonctions est ainsi libellé :

*« Le Préfet du Morbihan*

*considérant que les fonctions de conservateur exigent des connaissances étendues et un esprit d'ordre qu'on ne peut rencontrer que dans l'administration.*

*considérant que M. le Directeur général sur la proposition qui lui en a été faite a approuvé que la conservation des archives fut confiée à M. Monistrol maire de Lorient, qui, dans le cours d'une longue et honorable administration n'a cessé de donner les preuves des talens les plus distingués (16).*

*Arrête : M. Monistrol François-Louis est appelé aux fonctions de conservateur archiviste du département du Morbihan.*

*Il prendra en conséquence la direction desdites archives, les fera dépouiller et classer pour faciliter les recherches ultérieures (...), contresignera les dossiers après les avoir vérifiés et fournira par trimestre un inventaire détaillé de la partie qui aura été explorée par ses soins.*

Le sieur Monistrol se voit en outre octroyer un traitement annuel de 3 000 F, traitement royal comme ne manque pas de le souligner le Ministère qui le fait diminuer. Jamais les conservateurs d'archives n'auront reçu tant d'éloges mais il s'agit d'épargner l'amour-propre de l'impétrant ! *« Je suis persuadé, lui écrit le comte de Chazelles, Préfet du Morbihan, que la place de conservateur archiviste du département deviendra très importante par vos soins ».*

Un point mérite qu'on le souligne, c'est la première fois que l'on parle véritablement d'*archives du département* et non plus d'archives de la Préfecture, termes qui ne seront pas repris avant la nomination d'un archiviste-paléographe, Louis Rosenzweig.

A l'ancien maire de Lorient qui s'effraie devant l'immensité de la tâche *« mes nouvelles fonctions me donneront un travail bien considérable »*, écrit-il, le Préfet accorde d'emblée un congé de trois mois ce qui *« donnera le temps de lui préparer un cabinet ».*

---

(16) Monistrol est maire de Lorient depuis 1809, 2 M 109.

Las! La mort de Monistrol à la fin de l'année 1821 coupe court à un si beau projet et les archives se retrouvent à nouveau orphelines (17).

Or les recherches qu'on est amené à y faire pour restituer aux anciens émigrés leurs titres de propriété se font chaque jour plus nombreuses : le comte de Chazelles obtient en 1822 du Conseil général une allocation annuelle de 1 500 F pour permettre le dépouillement des archives.

Successivement sont nommés à cet emploi avec le titre d'archiviste de la Préfecture, le sieur Gravé de la Rive, ancien officier de l'armée de Condé, âgé de 65 ans lorsqu'il prend son poste en mars 1822, le chevalier de Couëssin en 1826 et enfin un certain Jayet, ancien employé au tribunal civil. Comme, apparemment, la situation des archives ne s'en trouve guère améliorée, le Conseil général s'émeut de leur état de désordre, et le 28 août 1829, nomme trois de ses membres pour lui faire un rapport sur le travail entrepris (18).

La mort de l'archiviste Jayet intervient sur ces entrefaites et va permettre le recrutement d'un nouveau titulaire qui prendra sa mission très à cœur.

#### *Germain-Marie Morand (1830-1854)*

Au moment où Germain-Marie Morand est nommé archiviste de la Préfecture, le 1<sup>er</sup> décembre 1830, il a déjà 67 ans. Né à Guingamp, en 1773, lieutenant d'infanterie, engagé volontaire il doit rentrer dans ses foyers par suite de blessures qui l'ont gravement estropié en 1797. Depuis, il exerce les fonctions de juge, puis de président au Tribunal de commerce. La situation des archives de la Préfecture n'est alors guère brillante : *«c'est une sorte de forêt noire, d'aspect peu réjouissant... (où) les couloirs ménagés entres les rangées d'étagères semblent de petits sentiers plongeant sous un bois obscur où l'air ne pénètre point»* s'exclame Arthur de la Borderie en visitant de dépôt (19).

Pourtant, dès 1839, Morand signale qu'il a terminé le classement des archives en les répartissant par service versant. Le préfet Édouard Lorois reconnaît alors que *«sans avoir une grande étendue de connaissances, il offre sous le rapport de l'ordre toutes les garanties nécessaires...»*. *«J'ai toujours eu, ajoute-t-il, à me louer de son zèle et de son effort»* (20).

(17) Seule trace qui subsiste aujourd'hui de son activité : sa signature apposée au procès-verbal de restitution des titres du procès de canonisation de saint Vincent Ferrier à l'évêché le 17 octobre 1821.

(18) A.D.M. N 3

(19) La Borderie (A. de). Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes, Rennes, 1856, p. 164.

(20) 30 novembre 1839. Lettre au Ministre de l'Intérieur — 371 T.

Lorsqu'intervient le nouveau cadre de classement des archives départementales le 24 avril 1841, Morand obtient les aménagements sensibles au dépôt: le plafond est totalement restauré et l'on ajoute de nombreuses étagères, si bien qu'en 1844 il déclare avoir définitivement achevé le classement des archives conformément aux prescriptions ministérielles.

Cependant, c'est à partir de 1848 qu'en confrontant les différentes statistiques établies par l'archiviste sur le nombre de liasses, de registres et de chartes constituant le dépôt, que le Ministère va soulever un coin de voile: les chiffres sont, en effet, d'une année sur l'autre, fort dissemblables, sinon contradictoires. Le Ministère interroge, exige des explications: force est alors de reconnaître que l'archiviste a atteint l'âge respectable de quatre-vingt deux ans, et que son service n'est peut-être pas aussi actif qu'on aurait pu le souhaiter. Morand lui-même demande alors sa mise à la retraite qu'il justifie par un certificat médical attestant qu'il est atteint d'un asthme convulsif que la poussière du dépôt n'a fait qu'aggraver.

Avant son départ, il prend soin de mettre au net un tableau détaillé des archives composant le dépôt du Morbihan: soit 115 registres, 1166 liasses contenant 7876 chartes isolées tant dans les archives civiles qu'ecclésiastiques avant 1790.

### Organisation des archives départementales: Louis-Théophile Rosenzweig. 1855-1884

L'épisode Morand a cruellement mis en évidence les carences du service des archives, en sorte que la candidature d'un élève de l'École des Chartes intervient à un moment particulièrement opportun.

Louis-Théophile Rosenzweig est né à Paris le 6 juillet 1830 d'une famille originaire de Haute-Franconie en Allemagne. Après de brillantes études au collège Charlemagne — il est bachelier ès-lettres et ès-sciences — il entre à l'École des Chartes où il soutient sa thèse, en 1855, sur *l'Office de l'Amiral en France du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* (21).

Lorsqu'il prend ses fonctions en Morbihan, le 1<sup>er</sup> mai 1855, tout reste à faire. Son premier soin est d'en obtenir le constat officiel. Il s'appuie

(21) La biographie de Rosenzweig est bien connue grâce à l'éloge que prononça son ami René Galles après sa mort devant la Société Polymatique (B.S.P.M., 1884, pp. 195-209) et aux pages de Michel de Galzain «le premier archiviste du Morbihan, Louis Rosenzweig», parues dans *Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu*, Vannes, 1957, pp. 161-167.

sur la commission de surveillance des archives, commission instituée par l'arrêté ministériel du 8 août 1839 et qui ne s'était, depuis, réunie qu'épisodiquement (22).

Deux rencontres au cours de l'année 1855 permettent de faire reconnaître le mauvais état et l'insuffisance du local, la confusion qui règne dans les collections « supposées classées », la détérioration des documents attaqués par « les rats, les vers, la poussière et surtout, l'humidité ». Un projet d'aménagement du dépôt et un plan de classement sont mis au point qui recueillent l'accord du Conseil général.

Des réparations sont aussitôt faites à la toiture, le mobilier de bureau est renouvelé en partie ; en 1858 commencent des travaux plus importants qui aboutissent l'année suivante à un agencement plus fonctionnel du dépôt : le long grenier a été partagé en cinq salles : trois grandes bien aérées et bien éclairées servent de magasins tandis que sont réservées à l'entrée deux petites salles, l'une affectée à la communication des pièces, l'autre au cabinet de l'archiviste.

Ces transformations sont de courte durée : un an plus tard, en effet, l'effondrement d'un mur de soutènement aux locaux de la préfecture, détermine le Préfet, M. Porriquet, à faire construire de nouveaux bâtiments pour y transférer l'ensemble de ses services (23).

L'hôtel de la préfecture, édifié hors les remparts, dans le quartier Saint-Patern à l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicains, est inauguré le 23 août 1865. Les archives départementales y déménagent dans le courant de l'été 1866, abandonnant à la démolition l'antique grenier qui les abritait depuis 1795.

Elles occupent désormais l'aile gauche de la jeune préfecture : au rez-de-chaussée le « salon de lecture », les bureaux de l'archiviste et du commis, au premier étage, les magasins équipés de tablettes qui permettent d'accueillir plus de trois kilomètres de documents. A côté des magasins ont été aménagées deux salles, l'une pour la bibliothèque administrative, l'autre pour les cartes et plans. « *Le dépôt du Morbihan figure aujourd'hui sinon parmi les plus importants, du moins parmi les plus considérables de la France* » déclare fièrement Rosenzweig en prenant possession de ses nouveaux locaux.

---

(22) En 1855, elle est composée de MM. Larbitre-Montférant, conseiller de préfecture, secrétaire général, président, Dufeigna, directeur des Domaines, Pontallié, directeur des Contributions directes, Lallemand, juge de paix et Rosenzweig.

(23) Thomas Lacroix (Pierre). La Préfecture dans *Bulletin des Amis de Vannes*, n° 4, 1978-1979, pp. 52-59.

*Organisation des Archives départementales*

L'œuvre accomplie depuis dix ans est, en effet, déjà considérable: la partie ancienne a été décuplée par les nombreux versements et donations que l'archiviste a recueillis, le plus souvent en vrac, tant auprès des administrations que des particuliers: papiers des greffes des tribunaux de Vannes, Lorient, Pontivy et Ploërmel, titres de familles et archives privées (24). La partie moderne a été sensiblement accrue par les versements massifs des administrations du département, notamment la préfecture et les sous-préfectures. L'ensemble a été entièrement remanié, distribué en séries selon le cadre de classement de 1841 et conditionné à neuf dans des cartons ou chemises appropriées, après avoir été intégralement estampillé; enfin, la bibliothèque administrative et historique a été complètement reclassée tandis que les collections iconographiques étaient enrichies par de nombreux achats à l'étranger.

Cette même année 1866, Rosenzweig a achevé la rédaction de l'inventaire sommaire d'une partie de la série B où sont minutieusement décrits quelque 3 099 articles appartenant au présidial de Vannes et aux sénéchaussées d'Auray, Belle-Ile, Gourin et Hennebont.

Le rayonnement personnel de l'archiviste a entraîné un regain d'activité remarquable pour le service: il se dépense sans compter non seulement pour organiser au mieux son dépôt mais encore pour faire connaître au public les ressources qu'il recèle: il multiplie les articles dans *l'Annuaire du Morbihan* qui connaît un important tirage (25), les communications à la Société polymathique dont il est un membre actif (26), les publications historiques sur le département. (27)

---

(24) Notamment fonds Galles et Chanu de Limur (en partie), le sénéchal de Kerguizé, Boutouillic de La Villegonan.

(25) Parmi la bibliographie établie par Y. Forget en introduction au fonds Rosenzweig (3 J), on peut citer: Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan, 25 notices publiées dans *l'Annuaire du Morbihan* depuis 1860.

(26) 21 mémoires présentés à la Société polymathique depuis 1857; il fut président de cette même société à deux reprises.

(27) De l'office de l'amiral en France du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Vannes, 1855, mais surtout:

Répertoire archéologique du Morbihan, in-4<sup>o</sup>, Paris, Imp. Impériale, 1863.

La Chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon, Vannes, Caudran, 1863.

Dictionnaire topographique du Morbihan, Paris, Imp. impériale, 1870.

Dans le même esprit, s'inspirant de la création du Musée des Archives de l'Empire à l'hôtel de Soubise, à Paris, il installe en 1866 une vitrine dans la salle de lecture où sont présentés les documents les plus anciens et les plus spectaculaires des archives départementales.

#### *Archives communales et hospitalières*

Mais ce qui mobilise davantage encore son énergie, ce qui véritablement le passionne, ce sont les archives communales et hospitalières, d'autant plus précieuses à ses yeux qu'elles apparaissent gravement menacées.

Il n'en obtient la responsabilité que deux ans après son arrivée dans le département, à la demande expresse de l'inspecteur général F. Wey (arrêté du 3 avril 1857). Une série de tournées dans les communes (80 dépôts visités pendant l'année 1857) lui font prendre conscience de leur situation lamentable, totalement à l'abandon dans les greniers au milieu de l'indifférence générale. Dès lors, poursuivant ses inspections au rythme exemplaire de quarante dépôts par an, il multiplie conseils et instructions auprès des maires pour les exhorter à préserver un patrimoine si essentiel. Il forme bientôt le projet de dresser lui-même l'inventaire sommaire de toutes les archives communales du département antérieures à 1790 :

*« C'est une besogne longue et minutieuse qui exige l'examen approfondi de 5 ou 6 000 registres de 3 ou 400 pages chacun, répartis entre 250 localités différentes, chaque localité me retenant deux ou trois jours selon l'importance du dépôt »* écrit-il au préfet en 1865.

C'est dire l'immensité de la tâche à accomplir. Elle sera achevée en 1875 et le premier volume de cet inventaire sortira des presses de la maison Galles en 1881 (28), précédé d'une introduction historique remarquable qui apporte maintes précisions sur l'état-civil et les coutumes en vigueur dans le département du Morbihan avant la Révolution.

Le même souci de prospection entraîne l'archiviste à visiter tous ceux qui peuvent conserver des archives intéressant l'histoire du département : archives de la Marine à Lorient où il calque de nombreux plans, archives des dépôts bretons, mais aussi recteurs, paroisses et propriétaires de chartriers qui donnent accès sans réserve à leurs documents. Rosenzweig

(28) Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Morbihan, Archives civiles, série E supplément (1<sup>re</sup> partie, n° 1-807) (arrondissements de Lorient-Ploërmel), Vannes, Galles, 1881, 26×33 cm., XCII-330 p. Le second volume couvrant les arrondissements de Pontivy et Vannes sera publié en 1888.

note soigneusement sur des feuilles volantes les indications susceptibles d'enrichir la connaissance historique du Morbihan récoltant ainsi une abondante moisson jusqu'alors inconnue. Il en résultera la publication du *Cartulaire général du Morbihan, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, œuvre postume publiée par ses amis en 1895 (29).

L'ardeur et l'enthousiasme du travailleur infatigable et de l'homme de science qu'est Rosenzweig ne se démentent jamais, même s'il ne rencontre pas toujours toute la compréhension qu'il aurait souhaitée: remarquablement secondé par Puren à partir de 1870, il s'efforce ainsi d'attirer l'attention sur l'encombrement de son dépôt devenu très vite, trop exigü, sur l'insuffisance numérique de son personnel réduit à un adjoint et à un garçon de bureau, sur la médiocrité enfin de son traitement alors que les témoignages officiels de satisfaction ne manquent pas puisqu'il est Officier d'Académie depuis 1860, Officier de l'Instruction publique depuis 1866 et Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1873. Il laisse cependant percevoir sa lassitude à l'un de ses correspondants privés en 1882 en avouant: «*Je rentre de ma tournée d'inspection fatigué, souffrant et morose*». Sa disparition, le 29 janvier 1884, à l'âge de cinquante-quatre ans, intervient avant qu'il ait pu recueillir lui-même les fruits d'un immense travail et d'une érudition exceptionnelle qu'il chercha toujours sous l'apparence de la plus grande modestie, à mettre au service d'un département qu'il considérait comme le sien depuis son entrée en fonctions.

Bien d'autres tâches resteront à accomplir après sa disparition, mais c'est Rosenzweig qui a véritablement ouvert la voie à ses successeurs en organisant un dépôt d'archives fonctionnel, dynamique et accessible aux lecteurs par de nombreux instruments de travail de qualité. Les chercheurs qui fréquentent aujourd'hui la salle de lecture des archives départementales le savent bien, qui ont maintes fois recours à ses travaux, plus de cent ans après leur publication. N'est-ce pas là le plus bel hommage qui puisse lui être rendu?

Armelle SENTILHES

(29) Le tome II sera publié par P. Thomas Lacroix dans le *B.S.P.M.* de 1934 à 1938. La suite reste encore à éditer car Rosenzweig a établi un choix de documents du Moyen Âge à la Révolution. Ses notes sont conservées dans le fonds Rosenzweig en 3J.